

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NKOLAFAMBA  
\*\*\*\*\*  
B.P. 34 875 YDE-EP  
Tél : 242 67 40 89



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
CENTER REGION  
\*\*\*\*\*  
MEFOU AND AFAMBA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NKOLAFAMBA CITY COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
PO BOX. 34 875 YDE-EP  
Tél : 242 67 40 89

DECISION N° 021 /D/EXP/CNKAF/MAIRE/2023 DU 27 DEC 2023

portant publication des résultats de la consultation de gré à gré suivant autorisation du MINMAP N°06242-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 19/12/2023 pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un pont à la traversée de la vallée de BIYO'O à LADA I (12,00 ML) entre les deux églises (ARCT) y compris aménagement des voies d'accès sur 200 ml sur le tronçon de route LADA I (BIYO'O/EGLISE) – ABANG vers NKONGOA (MFOU), dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre

*FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EX 2023 & 2024*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA,  
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;  
Vu la Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;  
Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Nkolafamba ;  
Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;  
Vu l'Arrêté n°000201/A/MINDEVEL du 09 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Nkolafamba, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;  
Vu l'Arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;  
Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;  
Vu la consultation de gré à gré suivant autorisation du MINMAP N°06242-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 19/12/2023 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un pont à la traversée de la vallée de BIYO'O à LADA I (12,00 ML) entre les deux églises (ARCT) y compris aménagement des voies d'accès sur 200 ml sur le tronçon de

route LADA I (BIYO'O/EGLISE) – ABANG vers NKONGOA (MFOU), dans la COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE;  
Vu le rapport d'analyse des offres adopté au cours de la Session du 27 décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Nkolafamba ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est déclarée adjudicataire des prestations relatives à la consultation de gré à gré suivant autorisation du MINMAP N°06242-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 19/12/2023 pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un pont à la traversée de la vallée de BIYO'O à LADA I (12,00 ML) entre les deux églises (ARCT) y compris aménagement des voies d'accès sur 200 ml sur le tronçon de route LADA I (BIYO'O/EGLISE) – ABANG vers NKONGOA (MFOU), dans la COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE, et conformément aux stipulations du DCE, l'entreprise suivante :

**ETS BE PD, BP : 30345 YAOUNDE Tél 677 59 42 37/ 694 97 15 20**

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

*Le Maire de la Commune de Nkolafamba,  
(Autorité Contractante)*



*Jean-François Ondigui Owona*  
**MAIRE**